

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000232

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) **La Vèze :** Philippe CHANAU **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Pierre JACQUET **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chaleze :** Josseline SEITZ **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaufontaine :** Alain CUCHE **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** Yves GUYEN **Gennes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Nancray :** Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y.-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

Mandataires : S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M.-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J.-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J.-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Contexte national : L'article 46 de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », insère un nouvel article L.2143- 2 dans le code général des collectivités territoriales. Ce dernier prévoit dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Lorsque les communes adhèrent à un établissement public de coopération intercommunale, la création d'une commission intercommunale est obligatoire pour ceux de ces établissements qui sont compétents en matière de transports ou en matière d'aménagement de l'espace lorsque la population atteint 5 000 habitants.

I. Rôle de la commission

D'une manière générale, cette commission s'inscrit dans une logique plus globale d'amélioration du cadre de vie et couvre tout le champ de la chaîne du déplacement. Elle a pour objet de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- recenser l'offre de logements accessibles aux Personnes handicapées,
- présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné et faire état de toute proposition utile d'amélioration de l'existant,
- adresser ce rapport au Préfet du Département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.),
- **rôle complémentaire** ; établir dans un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi (soit le 12 février 2008) un schéma directeur d'accessibilité des services du transport public ; conformément au principe de progressivité prévu par la loi, il s'agit d'un document de programmation des opérations de mise en accessibilité, élaboré dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et principalement les représentants des associations de Personnes handicapées. (Etat des lieux et programmation des investissements etc.).

II. Composition

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Les communes sont libres de déterminer le nombre de membres siégeant à cette commission et la nature de ses membres ; cependant elle doit comprendre des représentants de la commune, des représentants d'associations d'usagers et des représentants d'associations de Personnes handicapées. Il est enfin précisé que la durée des mandats de ses membres qui ont un rôle consultatif ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Contexte local :

Une commission communale d'accessibilité a été mise en place d'une manière informelle ; elle comprend de nombreux représentants d'associations (une quinzaine), des élus de la Ville et de l'Agglomération, et l'appui des services techniques concernés de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et également des représentants de Kéolis.

Les problématiques habitat et déplacements relèvent des compétences de la CAGB et les aménagements urbains et des bâtiments de celles des communes.

A/ Propositions

D'une manière générale, il paraît important de répondre aux objectifs de la loi tout en restant pragmatique en répondant aux attentes des habitants et aux souhaits des élus.

B/ Composition de la commission

Il serait pertinent de ne créer qu'une commission intercommunale qui pourrait être composée des personnes suivantes :

Présidence :

M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire et Président de la CAGB ou son représentant M. Jean-Jacques DEMONET Conseiller Municipal délégué aux Personnes handicapées.

Pour la Ville :

- Mme Françoise FELLMANN, 1^o Adjointe - Coordination des élus, des actions de la petite enfance, de l'éducation et des affaires scolaires
- M. Christophe LIME, Adjoint au Domaine et politique de gestion du Patrimoine
- Mme Corinne TISSIER, Conseillère Municipale déléguée à la sécurité routière, au plan de déplacements urbains, modes de déplacements doux
- Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Conseillère Municipale

Pour la CAGB :

- M. Jean-Claude ROY, Vice-Président délégué chargé des transports et déplacements
- M. André BAVEREL, Vice-Président, Président de la commission transports et déplacements
- M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président délégué chargé des équipements culturels et sportifs
- M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président délégué chargé de l'habitat

Outre les élus désignés par M. le Maire Président il y a lieu d'ajouter comme membres de droits au moins 1 représentant et 1 suppléant pour chaque grand type de handicap, à savoir :

- handicap moteur,
- handicap visuel,
- handicap auditif,
- handicap psychique,
- handicap mental.

Compte tenu de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission pourrait intégrer d'autres personnes volontaires qui se sont fait connaître. Ces personnes seraient retenues pour la durée du mandat.

Autres membres : il y aurait lieu d'y ajouter les Directeurs généraux des 2 collectivités ou leurs représentants et en appui les Directeurs ou leurs représentants de tous les services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité, les responsables de Kéolis et du service Compagnie - accompagnement et le Responsable de la Mission handicap.

C/ Rôle de chacun

Il y a lieu de rappeler que cette commission est un organe consultatif. Conformément aux directives législatives, cette commission devra :

- dresser le constat de l'état de l'accessibilité existant,
- recenser l'offre de logements accessibles et adaptés,
- présenter un rapport aux assemblées,
- adresser un rapport au Préfet, au Président du Conseil Général et au CDCPH,
- être consultée sur le schéma d'accessibilité.

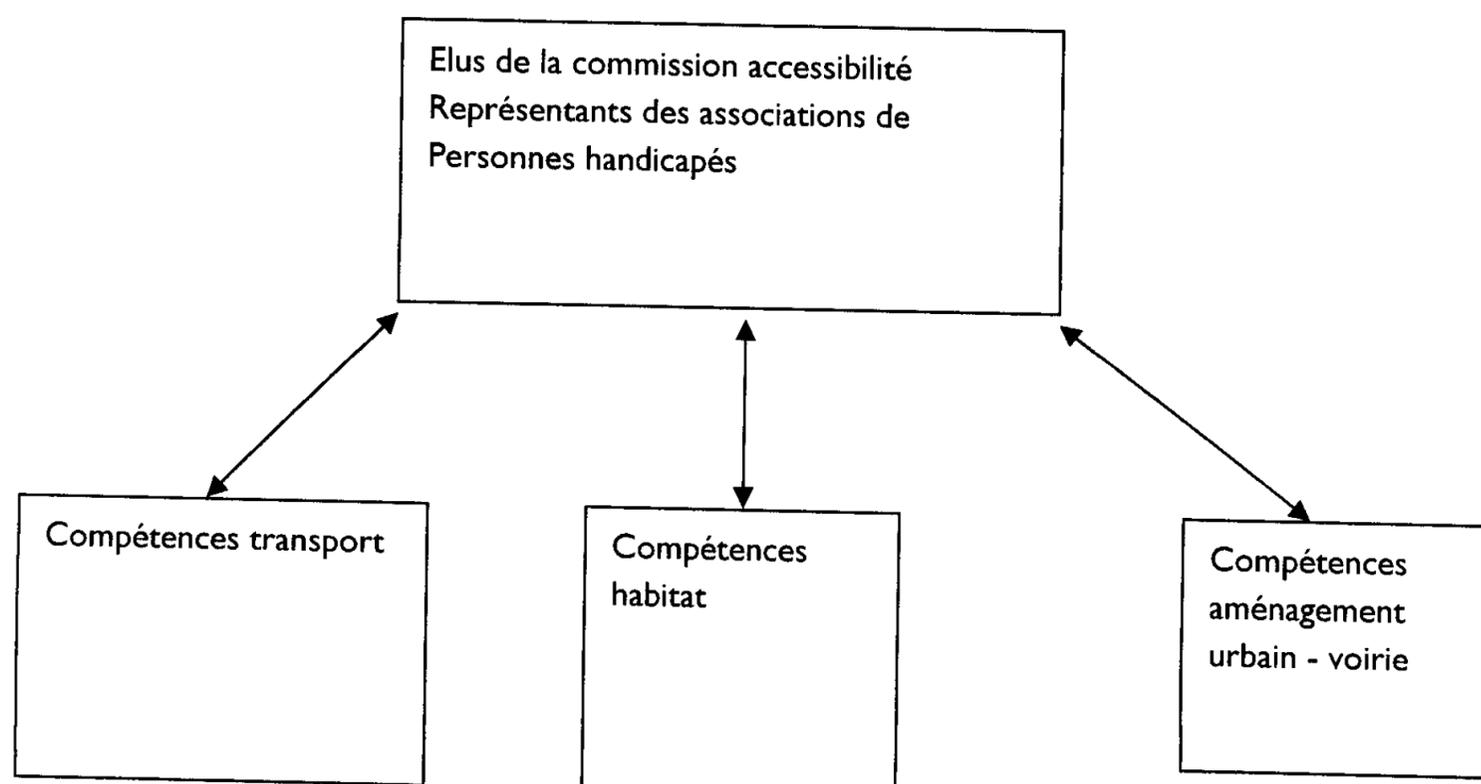
Personnel :

Coordinateur – responsable de la Mission Handicap : fonctionnement de la commission, présentation des rapports aux différentes commissions, aux représentants extérieurs, liens et appui pour les élus avec les demandes des représentants des associations. Il doit impérativement s'appuyer sur les collègues qui ont les compétences adéquates :

- compétence transport,
- compétence logement : recensement de l'offre de logements accessibles et adaptés,
- compétences réglementaires sur l'aménagement urbain et sur les permis de construire (PC, DT, AT, permis de construire, déclaration de travaux, autorisations de travaux) des établissements recevant du public, et des immeubles d'habitation faisant l'objet d'une dérogation, et des locaux de travail Il serait sans doute souhaitable que le technicien concerné puisse avoir une mission de conseil dans le domaine de l'accessibilité pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrages. Par ailleurs l'intéressé est rapporteur à la C.C.D.S.A. (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité).

D/ Schéma d'organisation

Le principe de fonctionnement pourrait être défini ainsi :

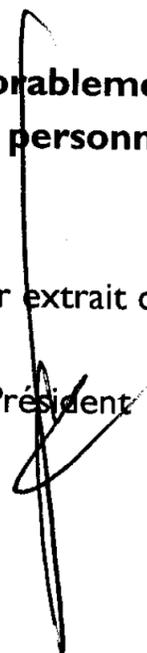


Il devra être présenté devant cette commission le schéma d'accessibilité à mettre en place sur l'agglomération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en place de cette commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

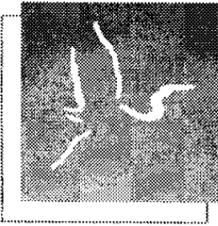
Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



16 MAI 2007



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000232

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagny :** Claude VOIDEY **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) **La Vèze :** Philippe CHANAU **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Pierre JACQUET **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** Josseline SEITZ **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaufontaine :** Alain CUCHE **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** Yves GUYEN **Genes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Nancray :** Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

Mandataires : S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Contexte national : L'article 46 de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », insère un nouvel article L.2143- 2 dans le code général des collectivités territoriales. Ce dernier prévoit dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Lorsque les communes adhèrent à un établissement public de coopération intercommunale, la création d'une commission intercommunale est obligatoire pour ceux de ces établissements qui sont compétents en matière de transports ou en matière d'aménagement de l'espace lorsque la population atteint 5 000 habitants.

I. Rôle de la commission

D'une manière générale, cette commission s'inscrit dans une logique plus globale d'amélioration du cadre de vie et couvre tout le champ de la chaîne du déplacement. Elle a pour objet de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- recenser l'offre de logements accessibles aux Personnes handicapées,
- présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné et faire état de toute proposition utile d'amélioration de l'existant,
- adresser ce rapport au Préfet du Département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.),
- **rôle complémentaire** ; établir dans un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi (soit le 12 février 2008) un schéma directeur d'accessibilité des services du transport public ; conformément au principe de progressivité prévu par la loi, il s'agit d'un document de programmation des opérations de mise en accessibilité, élaboré dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et principalement les représentants des associations de Personnes handicapées. (Etat des lieux et programmation des investissements etc.).

II. Composition

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Les communes sont libres de déterminer le nombre de membres siégeant à cette commission et la nature de ses membres ; cependant elle doit comprendre des représentants de la commune, des représentants d'associations d'usagers et des représentants d'associations de Personnes handicapées. Il est enfin précisé que la durée des mandats de ses membres qui ont un rôle consultatif ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Contexte local :

Une commission communale d'accessibilité a été mise en place d'une manière informelle ; elle comprend de nombreux représentants d'associations (une quinzaine), des élus de la Ville et de l'Agglomération, et l'appui des services techniques concernés de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et également des représentants de Kéolis.

Les problématiques habitat et déplacements relèvent des compétences de la CAGB et les aménagements urbains et des bâtiments de celles des communes.

A/ Propositions

D'une manière générale, il paraît important de répondre aux objectifs de la loi tout en restant pragmatique en répondant aux attentes des habitants et aux souhaits des élus.

B/ Composition de la commission

Il serait pertinent de ne créer qu'une commission intercommunale qui pourrait être composée des personnes suivantes :

Présidence :

M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire et Président de la CAGB ou son représentant M. Jean-Jacques DEMONET Conseiller Municipal délégué aux Personnes handicapées.

Pour la Ville :

- Mme Françoise FELLMANN, 1^o Adjointe - Coordination des élus, des actions de la petite enfance, de l'éducation et des affaires scolaires
- M. Christophe LIME, Adjoint au Domaine et politique de gestion du Patrimoine
- Mme Corinne TISSIER, Conseillère Municipale déléguée à la sécurité routière, au plan de déplacements urbains, modes de déplacements doux
- Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Conseillère Municipale

Pour la CAGB :

- M. Jean-Claude ROY, Vice-Président délégué chargé des transports et déplacements
- M. André BAVEREL, Vice-Président, Président de la commission transports et déplacements
- M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président délégué chargé des équipements culturels et sportifs
- M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président délégué chargé de l'habitat

Outre les élus désignés par M. le Maire Président il y a lieu d'ajouter comme membres de droits au moins 1 représentant et 1 suppléant pour chaque grand type de handicap, à savoir :

- handicap moteur,
- handicap visuel,
- handicap auditif,
- handicap psychique,
- handicap mental.

Compte tenu de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission pourrait intégrer d'autres personnes volontaires qui se sont fait connaître. Ces personnes seraient retenues pour la durée du mandat.

Autres membres : il y aurait lieu d'y ajouter les Directeurs généraux des 2 collectivités ou leurs représentants et en appui les Directeurs ou leurs représentants de tous les services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité, les responsables de Kéolis et du service Compagnie - accompagnement et le Responsable de la Mission handicap.

C/ Rôle de chacun

Il y a lieu de rappeler que cette commission est un organe consultatif. Conformément aux directives législatives, cette commission devra :

- dresser le constat de l'état de l'accessibilité existant,
- recenser l'offre de logements accessibles et adaptés,
- présenter un rapport aux assemblées,
- adresser un rapport au Préfet, au Président du Conseil Général et au CDCPH,
- être consultée sur le schéma d'accessibilité.

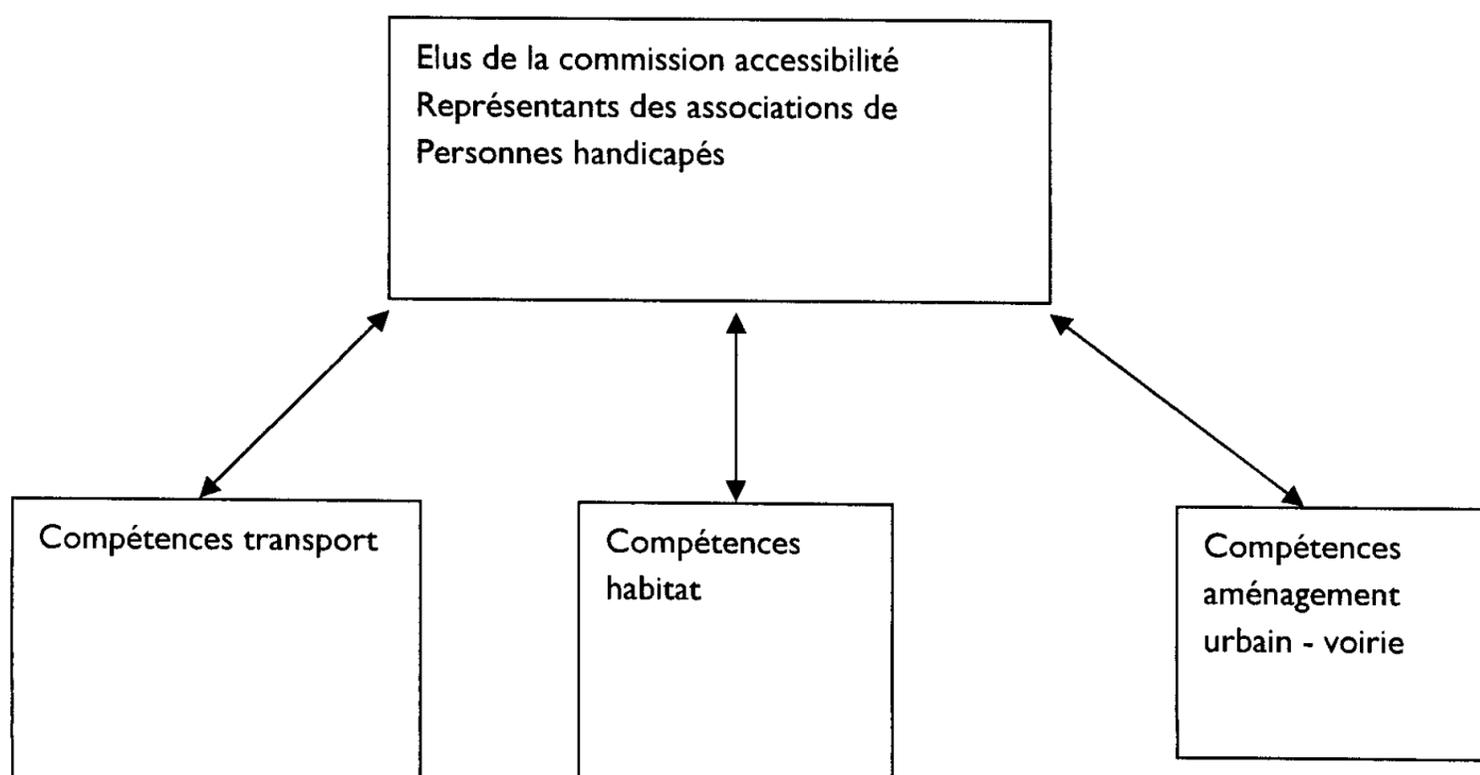
Personnel :

Coordinateur – responsable de la Mission Handicap : fonctionnement de la commission, présentation des rapports aux différentes commissions, aux représentants extérieurs, liens et appui pour les élus avec les demandes des représentants des associations. Il doit impérativement s'appuyer sur les collègues qui ont les compétences adéquates :

- compétence transport,
- compétence logement : recensement de l'offre de logements accessibles et adaptés,
- compétences réglementaires sur l'aménagement urbain et sur les permis de construire (PC, DT, AT, permis de construire, déclaration de travaux, autorisations de travaux) des établissements recevant du public, et des immeubles d'habitation faisant l'objet d'une dérogation, et des locaux de travail Il serait sans doute souhaitable que le technicien concerné puisse avoir une mission de conseil dans le domaine de l'accessibilité pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrages. Par ailleurs l'intéressé est rapporteur à la C.C.D.S.A. (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité).

D/ Schéma d'organisation

Le principe de fonctionnement pourrait être défini ainsi :



Il devra être présenté devant cette commission le schéma d'accessibilité à mettre en place sur l'agglomération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en place de cette commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

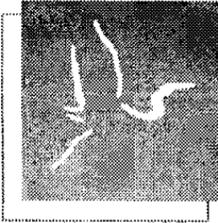
Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



16 MAI 2007



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000232

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagny :** Claude VOIDEY **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) **La Vèze :** Philippe CHANAU **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN **Beure :** Pierre JACQUET **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** Josseline SEITZ **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaufontaine :** Alain CUCHE **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** Yves GUYEN **Genes :** Gabriel JANNIN **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Nancray :** Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

Mandataires : S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Contexte national : L'article 46 de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », insère un nouvel article L.2143- 2 dans le code général des collectivités territoriales. Ce dernier prévoit dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Lorsque les communes adhèrent à un établissement public de coopération intercommunale, la création d'une commission intercommunale est obligatoire pour ceux de ces établissements qui sont compétents en matière de transports ou en matière d'aménagement de l'espace lorsque la population atteint 5 000 habitants.

I. Rôle de la commission

D'une manière générale, cette commission s'inscrit dans une logique plus globale d'amélioration du cadre de vie et couvre tout le champ de la chaîne du déplacement. Elle a pour objet de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- recenser l'offre de logements accessibles aux Personnes handicapées,
- présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné et faire état de toute proposition utile d'amélioration de l'existant,
- adresser ce rapport au Préfet du Département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.),
- **rôle complémentaire** ; établir dans un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi (soit le 12 février 2008) un schéma directeur d'accessibilité des services du transport public ; conformément au principe de progressivité prévu par la loi, il s'agit d'un document de programmation des opérations de mise en accessibilité, élaboré dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et principalement les représentants des associations de Personnes handicapées. (Etat des lieux et programmation des investissements etc.).

II. Composition

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Les communes sont libres de déterminer le nombre de membres siégeant à cette commission et la nature de ses membres ; cependant elle doit comprendre des représentants de la commune, des représentants d'associations d'usagers et des représentants d'associations de Personnes handicapées. Il est enfin précisé que la durée des mandats de ses membres qui ont un rôle consultatif ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Contexte local :

Une commission communale d'accessibilité a été mise en place d'une manière informelle ; elle comprend de nombreux représentants d'associations (une quinzaine), des élus de la Ville et de l'Agglomération, et l'appui des services techniques concernés de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et également des représentants de Kéolis.

Les problématiques habitat et déplacements relèvent des compétences de la CAGB et les aménagements urbains et des bâtiments de celles des communes.

A/ Propositions

D'une manière générale, il paraît important de répondre aux objectifs de la loi tout en restant pragmatique en répondant aux attentes des habitants et aux souhaits des élus.

B/ Composition de la commission

Il serait pertinent de ne créer qu'une commission intercommunale qui pourrait être composée des personnes suivantes :

Présidence :

M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire et Président de la CAGB ou son représentant M. Jean-Jacques DEMONET Conseiller Municipal délégué aux Personnes handicapées.

Pour la Ville :

- Mme Françoise FELLMANN, 1^o Adjointe - Coordination des élus, des actions de la petite enfance, de l'éducation et des affaires scolaires
- M. Christophe LIME, Adjoint au Domaine et politique de gestion du Patrimoine
- Mme Corinne TISSIER, Conseillère Municipale déléguée à la sécurité routière, au plan de déplacements urbains, modes de déplacements doux
- Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Conseillère Municipale

Pour la CAGB :

- M. Jean-Claude ROY, Vice-Président délégué chargé des transports et déplacements
- M. André BAVEREL, Vice-Président, Président de la commission transports et déplacements
- M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président délégué chargé des équipements culturels et sportifs
- M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président délégué chargé de l'habitat

Outre les élus désignés par M. le Maire Président il y a lieu d'ajouter comme membres de droits au moins 1 représentant et 1 suppléant pour chaque grand type de handicap, à savoir :

- handicap moteur,
- handicap visuel,
- handicap auditif,
- handicap psychique,
- handicap mental.

Compte tenu de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission pourrait intégrer d'autres personnes volontaires qui se sont fait connaître. Ces personnes seraient retenues pour la durée du mandat.

Autres membres : il y aurait lieu d'y ajouter les Directeurs généraux des 2 collectivités ou leurs représentants et en appui les Directeurs ou leurs représentants de tous les services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité, les responsables de Kéolis et du service Compagnie - accompagnement et le Responsable de la Mission handicap.

C/ Rôle de chacun

Il y a lieu de rappeler que cette commission est un organe consultatif. Conformément aux directives législatives, cette commission devra :

- dresser le constat de l'état de l'accessibilité existant,
- recenser l'offre de logements accessibles et adaptés,
- présenter un rapport aux assemblées,
- adresser un rapport au Préfet, au Président du Conseil Général et au CDCPH,
- être consultée sur le schéma d'accessibilité.

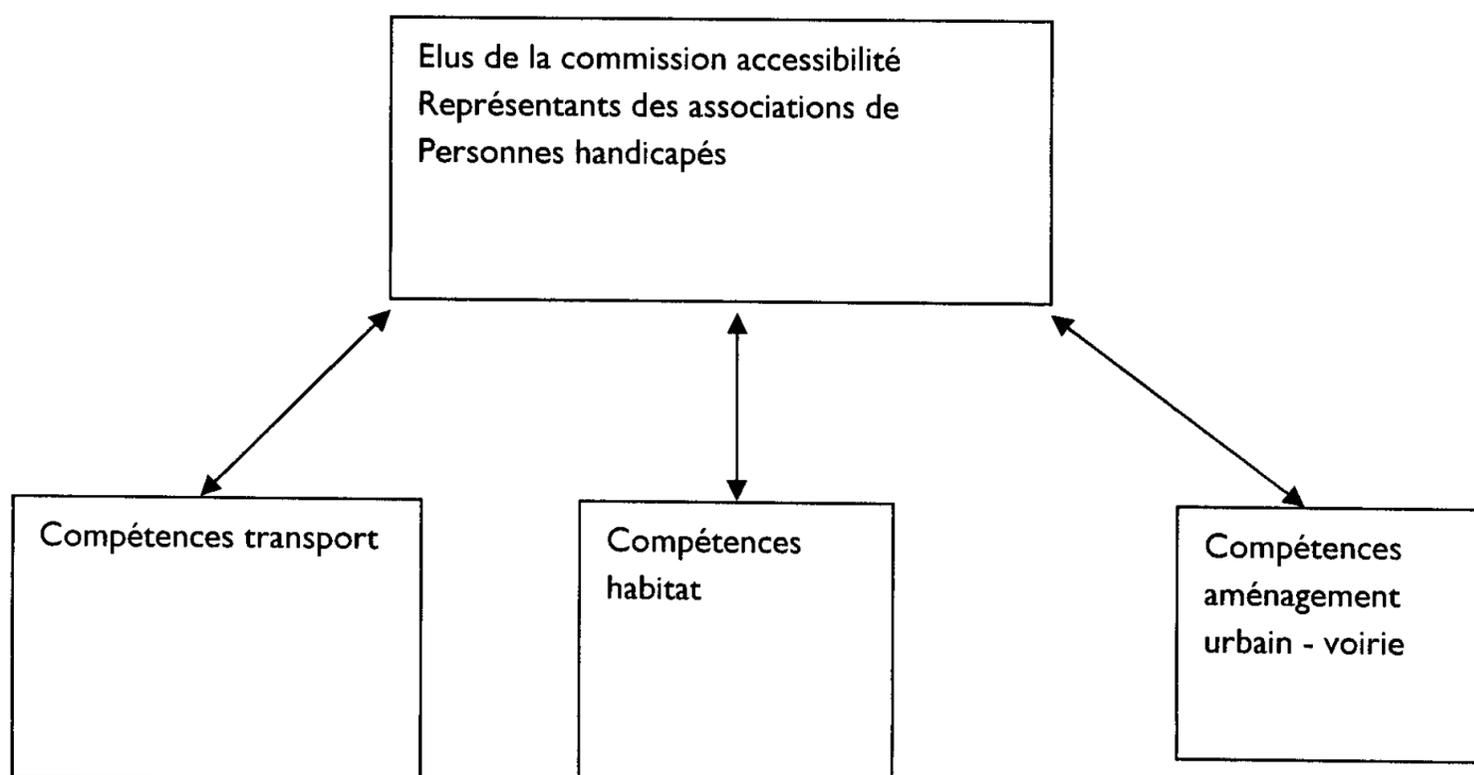
Personnel :

Coordinateur – responsable de la Mission Handicap : fonctionnement de la commission, présentation des rapports aux différentes commissions, aux représentants extérieurs, liens et appui pour les élus avec les demandes des représentants des associations. Il doit impérativement s'appuyer sur les collègues qui ont les compétences adéquates :

- compétence transport,
- compétence logement : recensement de l'offre de logements accessibles et adaptés,
- compétences réglementaires sur l'aménagement urbain et sur les permis de construire (PC, DT, AT, permis de construire, déclaration de travaux, autorisations de travaux) des établissements recevant du public, et des immeubles d'habitation faisant l'objet d'une dérogation, et des locaux de travail Il serait sans doute souhaitable que le technicien concerné puisse avoir une mission de conseil dans le domaine de l'accessibilité pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrages. Par ailleurs l'intéressé est rapporteur à la C.C.D.S.A. (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité).

D/ Schéma d'organisation

Le principe de fonctionnement pourrait être défini ainsi :



Il devra être présenté devant cette commission le schéma d'accessibilité à mettre en place sur l'agglomération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en place de cette commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le



16 MAI 2007